

AFELC-UQAM
Assemblée Générale de Grève

*Jeudi, le 13 mars 2014 à 12h30
à la salle Marie-Gérin-Lajoie*

- 1.0 *Ouverture*
- 1.1 *Procédures*
- 1.2 *Preasidium*
- 1.3 *Adoption de l'ordre du jour*
- 2.0 *Levée de cours*
- 3.0 *ASEQ*
- 4.0 *Activités étudiantes, revendications féministes et politique antisexiste*
 - 4.1 *Présentation et plénière*
 - 4.2 *Recherche*
- 5.0 *Affaires uqamiennes*
 - 5.1 *Présentations et plénières*
 - 5.2 *Revendications*
- 6.0 *Affaires nationales*
 - 6.1 *Présentations et plénières*
 - 6.2 *Revendications*
- 7.0 *Plan d'action, manifestations et grève*
 - 7.1 *Plénières*
 - 7.2 *Délibérantes*
- 8.0 *Varia*
- 9.0 *Levée de l'assemblée*

0.0 *Procédures*

0.1 *Ouverture*

Proposition de l'ouverture à 13h07

Adopté à l'unanimité

0.2 *Preasidium*

Il est proposé que Maude Forté soit l'animatrice de l'assemblée générale et que Sabrina Zennia en soit la secrétaire.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour suivant est proposé:

- 1.0 *Ouverture*
- 1.1 *Procédures*
- 1.2 *Preasidium*
- 1.3 *Adoption de l'ordre du jour*
- 2.0 *Levée de cours*
- 3.0 *ASEQ*
- 4.0 *Activités étudiantes, revendications féministes et politique antisexiste*
 - 4.1 *Présentation et plénière*
 - 4.2 *Recherche*
- 5.0 *Affaires uqamiennes*
 - 5.1 *Présentations et plénières*
 - 5.2 *Revendications*
- 6.0 *Affaires nationales*
 - 6.1 *Présentations et plénières*
 - 6.2 *Revendications*
- 7.0 *Plan d'action, manifestations et grève*
 - 7.1 *Plénières*
 - 7.2 *Délibérantes*
- 8.0 *Varia*
- 9.1 *Levée de l'assemblée*

Amendement:

de déplacer le point 7 avant l'actuel point 3.

Sous-amendement:

d'ajouter une présentation de 20 minutes qui résumerait les points pertinents par un des membres de l'AFELC.

Rejeté à majorité.

Retour sur l'amendement :

Rejeté à majorité

Retour sur la principale :

Adopté à l'unanimité

2.0 *Levée de cours*

Que les cours de 14h soient levés.

Que l'assemblée générale soit suspendue entre 13h45 et 14h15 pour nous permettre d'aller lever

les cours et de permettre aux autres membres de l'AFELC de rejoindre l'assemblée.

Adopté à majorité

3.0 ASEQ

Qu'il y ait une présentation de 10 minutes sur la bonification du régime d'assurance par Gabriel Lepage.

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée de faire une plénière de 12 minutes sur l'assurance.

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée

Ajouter 7 minutes à la pause de l'assemblée générale.

Adopté à l'unanimité

Reprise de l'assemblée à 14h30

Il est proposé

que l'AFELC négocie avec l'ASEC un prolongement de la période d'annulation.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé

que l'AFELC accepte la bonification du régime d'assurance collective de l'ASEC, mais que les membres de l'AFELC aient droit au retrait et de revenir à l'ancienne couverture

Adopté à majorité

Amendement:

Ajouter : «que l'AFELC informe abondamment ses membres des modalités de ce nouveau régime et de la possibilité de se retirer.»

Adopté à l'unanimité

Sous-amendement

Biffer « abondamment »

Adopté à l'unanimité

4.0 Activités étudiantes, revendications féministes et politique antisexiste

4.1 Présentation et plénières

Que Solange Lecot présente un résumé des événements et des discussions qui ont suivis les initiations en communication de la session automne 2013.

Adopté à l'unanimité

Qu'il y ait une plénière de 15 minutes sur les éléments énoncés dans la présentation et sur le positionnement de l'AFELC à l'égard des activités organisées par les associations étudiantes

Que cette plénière se fasse en huis clos.

Adopté à majorité

4.2 Recherche

Que l'AFELC demande, conjointement avec d'autres associations étudiantes, aux services aux collectivités et aux services à la vie étudiante de mettre en oeuvre des ressources pour qu'une recherche sur la problématique des agressions à caractères sexuels soit menée à l'UQAM.

Que l'AFELC-UQAM demande à ce que cette recherche prenne la forme d'une recherche-action et qu'elle favorise l'implication des membres de la population uqamienne se déclarant victimes, survivantes ou survivants d'agressions à caractère sexuelles et que cette recherche mène à l'organisation d'actions et qu'elle vise à la mise sur pied de services de sensibilisation, de soutien, d'accompagnement des personnes victimes et/ou survivantes.

Qu'elle inclut toutes formes de violence sexuelle; qu'elle soit verbale, physique, que ce soit de l'harcèlement, des attouchements ou des viols.

Que l'AFELC-UQAM demande à ce que cette recherche inclu une analyse des besoins psychologiques, médicaux, d'information, de soutien et d'accompagnement des personnes victimes et/ou survivantes; une analyse des services actuellement offerts à l'UQAM; une analyse des agressions à caractères sexuels dans des rapports relationnels hiérarchisés et dans des rapports égalitaires entre collègues; qu'elle situe la problématique des agressions à caractère sexuelles dans une analyse du patriarcat et de la culture du viol présente dans toutes les dimensions de la société.

Adopté à l'unanimité

Considérant qu'il est incohérent de lutter contre le sexisme, le racisme, l'homophobie et toute autre discrimination alors qu'un comité d'une demi-douzaine de personnes soit disant « représentantes » des 4000+ membres de l'AFELC puisse choisir unilatéralement d'octroyer des subventions et commandites à des groupes et activités faisant la promotion (volontairement ou non) de ces valeurs;

Que l'AFELC-UQAM assure une cohérence entre ses positions politiques prises en assemblée générale et le financement qu'elle accorde par le biais de subventions et de commandites;

Qu'en ce sens, le comité de subvention de l'AFELC-UQAM se questionne sur les pratiques et les valeurs véhiculées par l'activité ou le groupe demandant l'aide financière de l'AFELC-UQAM. Ainsi, que si une activité ou un groupe demandant le financement de l'AFELC-UQAM contrevient (par ses valeurs véhiculées ou ses pratiques) à ces positions, le comité de subvention soit tenu de refuser l'octroi du financement;

Que l'assemblée générale ait un droit de veto quant à l'octroi de financement à des groupes ou activités contrevenant aux positions politiques de l'association.

Adopté à majorité

Amendement :

Remplacer le premier « que » par : « Que l'AFELC-UQAM n'entre pas en contradiction avec ses positions prises en assemblée générale lors de l'octroi de financement ou de subventions. »

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée de passer au point 7.0

Adopté à majorité

7.0 Plan d'action, manifestations et grèves

7.1 Plénière

Qu'il y ait une présentation de Philippe P. Bellemare de 10 minutes sur l'austérité.

Adopté à majorité

Amendement:

Que les présentations prévues aux points 5 et 6 soient faites.

Rejetée à majorité

Que l'AFELC soit en grève le 3 avril afin de participer massivement à la manifestation nationale contre l'austérité organisée par l'ASSÉ.

Adopté à majorité

Amendement:

Que l'AFELC-UQAM soit en grève mercredi, le 2 avril 2014, afin nous créer un espace pour discuter et réfléchir aux tangentes que prend l'administration de l'UQAM vers la marchandisation de l'éducation, l'économie du savoir, l'augmentation de la précarité étudiante et de la baisse de la sécurité alimentaire, les dérives sécuritaires.

Adopté à majorité

Amendement:

Que l'AFELC soit en grève le 2 et le 3 avril pour la manifestation organisée par l'ASSÉ ainsi que pour joindre sa voix aux autres associations étudiantes de l'UQAM qui s'organiseront le 2 avril.

L'amendement est retiré. AU.

Proposition privilégiée d'une plénière de 17 minutes et trente secondes qui porterait sur l'austérité, le fait de faire une grève contre l'austérité.

Adopté à majorité

Considérant que la convention collective du SÉTUE est échue depuis le 31 décembre 2013 et que le SÉTUE est prêt à négocier contre l'UQAM;

Considérant que les membres du SÉTUE, tous et toutes étudaitns et étudiantes de l'UQam, sont parmi les travailleurs et travailleuses les plus précaires du système universitaire (petits contrats non renouvelables, conditions de travail soumises à l'arbitraire, double rapport de pouvoir avec leurs employeur.e.s qui sont aussi leurs professeur.e.s, etc.)

Considérant que le travail des membres du SÉTUE est essentiel à la qualité de l'enseignement à l'UQAM (monitorats, corrections, démonstrations, suivis, etc.);

Considérant que les 7 revendications prioritaires du SÉTUE lors de ses négociations reposent sur la démocratisation, la transparence, l'accessibilité et la combativité syndicale;

Que l'AFELC appuie les revendications prioritaires du SÉTUE

Que l'AFELC demande à l'UQAM de négocier rapidement avec le SÉTUE

Que l'AFELC appuie le SÉTUE dans sa mobilisation, notamment en invitant ses membres à participer aux activités de mobilisation et d'augmentation des moyens de pression du SÉTUE.

Adopté à l'unanimité

Amendement :

changer, dans les considérants « contre l'uqam » par « avec l'UQAM »

Adopté à majorité

8.0 Varia

9.0 Levée de l'assemblée

La levée est proposée à 16h42

Adoptée à l'unanimité